AECK/ WG

PRASG2CG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 481 DU 06 NOVEMBRE 2019

portant nomination de madame **Ganiatou Carole ADJIBOLA** en qualité de Directrice de l'Administration et des Finances au Ministère de la Santé.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;

sur proposition du Ministre de la Santé,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 06 novembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Madame **Ganiatou Carole ADJIBOLA** est nommée Directrice de l'Administration et des Finances au Ministère de la Santé.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 novembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MS 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSEE 1 ; JORB 1.